

POLITIQUE PROTECTION ENVIRONNEMENT WILDAF-AO



WILDAF-AO

Ce document annule et remplace le document suivant

REFERENCE	LIBELLE
MD 01	Politique de Protection de l'Environnement

Validation

	NOMS & PRENOMS	FONCTIONS	VISAS & DATE
REDIGE PAR	Sefenu ADZINYO Atsu Komi G. EKLU	Consultant	Original signé
VERIFIE PAR	Kayi A. AJAVON & Kafui ADJAMAGBO- JOHNSON	Responsable admin et Finan Coordinatrice	Original signé
APPROUVE PAR	Conseil d'Administration	Organe de contrôle et de décision	17-03-2021

Suivi des modifications

DATE DE CREATION OU DE REVISION	INDICE DE REVISION	RESUME DE LA MODIFICATION
17-03-2021	01	Création

Destinataires :
(Tout le personnel)

Table des matières

I. INTRODUCTION	4
II. OBJET	6
III. APPLICATION	8
IV. DECLARATION SOLENNELLE	9
V. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	11
VI. NORMES ET PRESCRIPTIONS APPLICABLES	12

I. INTRODUCTION



Depuis quelques années déjà, il est apparu aux spécialistes du sujet que l'activité humaine pousse les systèmes naturels au-delà de leurs limites et de leurs capacités de renouvellement périodique et automatique.

L'on a réellement pris conscience de l'épuisement des ressources, de la dégradation des écosystèmes et des risques que représentent les substances polluantes sur la vie sur terre.

Cette détérioration entraîne la destruction d'écosystèmes fragiles, contraignant certaines communautés, à renoncer à des activités productrices et faisant peser une menace de plus en plus sérieuse sur la sécurité et la salubrité de l'environnement.

La pauvreté et la dégradation de l'environnement sont étroitement liées.

Alors que la pauvreté est à l'origine de certaines contraintes s'exerçant sur l'environnement, les schémas abusifs de consommation et de production constituent l'une des causes principales de la dégradation persistante du milieu.

Si une telle situation ne laisse pas d'être préoccupante car contribuant à aggraver la pauvreté et les déséquilibres pour tous, elle a un effet encore plus important sur les femmes et les filles à divers égards.

En effet, en Afrique, particulièrement la responsabilité principale de subvenir aux besoins du foyer pèse sur les femmes et les filles.

Ce sont elles qui approvisionnent les familles en bois de chauffe et en eau potable par exemple. Lorsque ces ressources viennent à manquer dans l'environnement immédiat, les femmes et les filles sont obligées de parcourir de grandes distances, avec tous les risques que cela comporte, pour en chercher.

Lorsque les saisons sont dérégées et que du fait d'une sécheresse trop longue ou de trop fortes précipitations, les récoltes sont mauvaises, les hommes se laissent le plus désarmés et c'est les femmes qui font tout pour nourrir les familles.

Même dans les communautés d'éleveurs, la réduction des pâturages et la mort des bétails qui s'ensuit est un risque important pour les femmes.

Lorsque, en fin, les inondations obligent les communautés à des déplacements de populations et à vivre dans des camps, les femmes et les filles paient des tribus importantes : obligations d'approvisionner en eau et en bois de chauffe, mariage des enfants, grossesses non désirées, violences à caractère sexuel, abandon scolaire...

Par ailleurs, De plus en plus de jeunes filles et de femmes sont aujourd'hui touchées par les troubles de la santé et particulièrement de la santé reproductive.

Des substances chimiques de synthèse, appelées « perturbateurs endocriniens » sont mises en cause dans la rapide augmentation de pathologies telles que l'infertilité, la puberté précoce, le cancer du sein ou l'obésité, au cours des dernières décennies

La présente politique est fondée sur le principe que les femmes ne sont pas seulement victimes de la dégradation de l'environnement.

Elles y participent également aussi bien individuellement que collectivement. En tant qu'organisation, notre action a forcément des conséquences sur l'environnement et il est responsable de notre part, de prendre des mesures pour limiter, à notre échelle, l'impact environnemental de notre action.

Elle tient compte de l'agenda international, qui engage tous les humains où qu'ils se trouvent à entreprendre des actions, à leur niveau pour un développement durable et responsable.

II. OBJET



L'objet du présent document est d'exposer la compréhension du rôle du WILDAF à propos de l'urgente nécessité de prendre en compte l'environnement dans toutes les activités humaines.

Il exprime les engagements et les actions concrètes que l'organisation entend mener afin de réduire l'impact que pourraient avoir ses activités et opérations sur l'environnement pour promouvoir l'égalité entre les genres et réduire la pauvreté chez les femmes.

La corrélation entre pauvreté et environnement est évidente. Parmi toutes les populations pauvres, les femmes constituent le groupe le plus vulnérable à la dégradation de l'environnement.

Celles-ci jouent un rôle primordial dans la survie économique de leurs familles et prédominent dans un certain nombre d'activités économiques, notamment l'agriculture.

Elles sont les premières à pâtir de la détérioration du patrimoine naturel.

À titre d'exemple, la déforestation et la raréfaction des ressources en eau potable obligent les femmes et les filles à parcourir des distances plus longues pour la collecte du bois de chauffe et de l'eau, ce qui leur laisse moins de temps pour apprendre les leçons, participer à des activités communautaires qui les valorisent, s'engager des activités économiques ou politiques.

Les politiques de genre reflètent la reconnaissance de la responsabilité qui incombe aux femmes en tant qu'agents actifs de l'évolution économique et sociale.

Le rôle que celles-ci jouent dans la préservation des ressources naturelles est également consacré de façon universelle dans le principe 20 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, qui stipule que « les femmes ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement.

Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable ».

Notre engagement s'inspire des prescriptions des instruments juridiques pertinents internationaux, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Convention sur la diversité biologique (CDB), la déclaration de Beijing et son Plan d'Actions, des Objectifs de Développement Durables (ODD) pertinents (6, 7, 11, 14, 15) ainsi que les exigences de la norme ISO 14001

III. APPLICATION



| La présente politique s'applique à :

- A l'ensemble du réseau WiLDAF Afrique de l'Ouest et du Centre : la coordination régionale et les faitières pays. Les pays ont la responsabilité de définir la façon dont ils contrôleront la mise en œuvre de la politique.
- A tout son personnel à quelque échelon qu'il se trouve au sein du réseau
- A tous les associés et prestataires de services qui entreraient en relation avec l'organisation

IV. DECLARATION SOLENNELLE



WILDAF croit que notre environnement géographique est un élément incontournable dans le maintien de notre bien-être, la qualité de notre vie commune, notre santé et de nos activités économiques.

Nous croyons également, qu'en tant qu'organisation de promotion de l'égalités des genres et des droits des femmes et des filles, la dégradation de l'environnement et le réchauffement climatique qui est son corolaire ont un impact négatif sur les femmes et les felles et que les écosystèmes naturels salubres et une utilisation durable des ressources naturelles sont indispensables si l'on veut parvenir à l'élimination de la pauvreté.

C'est pourquoi, bien que nous ne sommes pas une organisation de défense et de protection de l'environnement, nous nous nous engageons, en ce qui est de notre pouvoir et à notre portée, à réduire l'impact négatif que pourraient avoir nos activités sur l'environnement.

Cela comprend notamment l'adoption des mesures positives en matière de gestion de ressources tels que l'eau, le papier, l'électricité...

Nous sensibiliserons nos membres et notre personnel à tous les niveaux ainsi que nos associés et partenaires à cet effet.

Nous travaillerons avec nos bénéficiaires surtout les femmes et les filles de façon à ce qu'elles comprennent et soient conscientes de l'influence de l'environnement sur leur propre vie ainsi que la jouissance de leurs droits et adoptent des comportements positifs pour sa préservation.

LES ACTIONS DE WILDAF ET LEURS PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Eléments	Actions/opération	Impact
Émissions	Voyage : voyages aériens et utilisation de véhicules et de moto	Pollution de l'air et questions de santé Changement climatique Appauvrissement de la couche d'ozone
Eau	Utilisation des toilettes, des cuisines et leurs eaux usées	La pollution de l'eau Impact sur les habitats aquatiques Appauvrissement des ressources en eau
Déchets	Utilisation d'équipements électriques et électroniques	Potentiel de pollution des sols et des eaux souterraines Augmentation de la mise en décharge Non dangereux (déchets organiques, papier ...) Dangereux (Piles, cartouches d'imprimante...)
Énergie	Utilisation de l'électricité, gaz et carburant pour les générateurs	L'épuisement des combustibles fossiles
Matériel	Utilisation du papier (papier de bureau, publications...)	Déforestation et épuisement des ressources naturelles
Programmes	Mise en œuvre des projets agricoles au bénéfice des femmes et des filles	Dégradation des sols, contamination des sols par les pesticides

V. RÔLES ET RESPONSABILITÉS



La bonne application de la présente politique est de la responsabilité de toutes les faitières nationales, de tous nos membres et personnels à tous les niveaux.

La Coordinatrice Régionale est la garante de sa mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation et vis-à-vis des partenaires et des associés.

Les présidentes des faitières nationales sont responsables de son respect au sein de leurs membres, personnel et dans leurs rapports avec les fournisseurs de biens et services, leurs partenaires stratégiques et opérationnels y compris les communautés à la base.

A cet égard, chaque faitière nationale a l'obligation d'adapter ses procédures et pratiques internes à tous les niveaux de manière à les aligner à la présente politique. La coordination régionale peut apporter son appui si nécessaire.

VI. NORMES ET PRESCRIPTIONS APPLICABLES



Afin de soutenir la mise en œuvre de cette politique et d'en permettre le suivi, un ensemble de directives normalisées applicables au WILDAF sera élaboré, centré sur les domaines fondamentaux suivants :

| Gestion du papier

- ⦿ Nous n'allons imprimer les documents qu'en cas de stricte nécessité. Les brouillons (draft) de document doivent être partagés en version électronique entre les membres, le personnel et les associés. Pour usage interne, les impressions nécessaires se feront sur papiers être recyclés. Les secrétariats tiendront un stock de papiers recyclés à l'usage du personnel.

Nous privilégierons également les impressions en recto verso de tous nos documents. Cette fonction sera activée sur toutes nos imprimantes et tous nos photocopieurs.

- ⦿ Nous allons créer une bibliothèque sécurisée de nos documents et procéder à un archivage numérique de notre documentation
- ⦿ Nous mettrons la mention « **NOUS PROTÉGEONS L'ENVIRONNEMENT** » en pied de page de toutes nos documentations et de nos courriers

| Gestion de l'électricité

- ⦿ Nous remplacerons toutes nos ampoules et luminaires, nos climatiseurs et ventilateurs, nos ustensiles de cuisine (cafetière, chauffe-eau...) par des récepteurs à basse consommation.
- ⦿ Dans toute la mesure du possible nous privilégierons la ventilation directe, par l'ouverture des portes et fenêtres, à l'utilisation des ventilateurs et surtout des climatiseurs

- ⦿ Nous allons activer l'économiseur d'énergie sur tous nos appareils électriques et électroniques (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, tablettes, téléphones...
- ⦿ Pour chaque membre du personnel, nous allons installer des multiprises équipées d'interrupteur pour brancher tous les appareils et surtout les mettre hors tension d'un seul geste.
- ⦿ Nous allons prendre soin de ne jamais laisser les lumières allumées dans les bureaux aux heures de pause, à la descente le soir et pour les weekends. Nous veillerons à ne pas laisser les lumières allumées dans les lieux moins fréquentés des bureaux comme les salles de réunions, les toilettes, les cuisines, les garages...

| Gestion de l'eau

- ⦿ Nous ferons attention dans l'utilisation de nos toilettes et tous les points d'eau de sorte à ne laisser aucun robinet ouvert inconsidérément.
- ⦿ Les conduites d'eau et les canalisations défectueuses seront réparées sans délai
- ⦿ Nous allons installer des fontaines en nombre raisonnable dans les bureaux et espaces de travail pour réduire les eaux en bouteilles, sauf en cas de stricte nécessité

| Gestion des déchets

- ⦿ Nous allons requérir les services des experts pour établir le délai d'amortissement de nos appareils électroniques.

Pour rallonger raisonnablement leur durée de vie, nous allons mettre en place un système d'entretien périodique et systématique.

- ⦿ Nous allons sous-traiter avec des entreprises spécialisées pour le recyclage de tous nos appareils électroniques afin d'éviter la contamination de la nature avec les produits dérivés.
- ⦿ Nous allons utiliser des ustensiles réutilisables pour nos commandes de nourritures au bureau lieu des emballages jetables.
- ⦿ Nous allons consulter le marché et privilégier les fournisseurs qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable que ce soit pour le matériel et les fournitures ou pour la prestation de services.

| Emissions

- ⦿ Nous privilégierons les moyens de communication à distance (téléphone, Teams, Skype, Zoom...) pour les réunions et les séances de travail pour limiter les déplacements réguliers à voiture ou à moto.
- ⦿ Voyage aérien

| Programmation

- ⦿ Nous analyserons les risques de notre programmation liés à l'environnement, y compris les technique agro-pastorale ;
- ⦿ Nous chercherons les mesures alternatives à la dégradation de l'environnement au profit des ménages (gaz butane, Charbon organique...).





WILDAF-AO

"AGIR POUR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE EN AFRIQUE"

WILDAF-AFRIQUE DE L'OUEST

07 BP:7755 Lomé - Togo

Fax: (228) 22 61 73 90

Tél: (228) 22 61 26 79

Email : wildaf@wildaf-ao.org

Website : www.wildaf-ao.org